

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

DELIBERATION 13 ONF – Travaux forestiers forêt indivise de Montaut et Saint-Pé

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES

Mme BERGE donne procuration à M. SIRE

M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN

DELIBERATION 13 ONF – Travaux forestiers forêt indivise de Montaut et Saint-Pé

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société INTERBOIS portant sur la mise en sécurité par abattage et enlèvement des arbres en bordure du chemin Cantou suivant les consignes de Monsieur BOUCHET, Office National des Forêts des Pyrénées Atlantiques.
Le montant de devis s'élève pour la part de Saint-Pé-de-Bigorre à 2500 € HT soit 3 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le devis ci-dessus, dont les crédits seront inscrits au budget 2024.
Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**Secrétaire de séance
M.FRANCIN**



**Le 15 avril 2024
Le Maire,
JC. BEAUQUESTE**

